

## **Comité Exécutif de la CES des 13 et 14 octobre 2004**

### **Synthèse des interventions de Bernard THIBAUT**

#### **A propos de la constitution européenne.**

Je m'abstiendrais sur le vote de la résolution qui nous est soumise. Je souhaite expliquer le sens de ce vote. Nous avons évoqué depuis ce matin la complexité de la situation aux plans économique, politique et social. Le processus de ratification du projet de traité intervient dans ce contexte. Il donne lieu, comme d'autres l'ont dit avant moi à des prises de positions diverses. Ne nous cachons pas qu'il y a des opinions différentes dans les rangs des syndicats. Pourquoi faudrait-il d'ailleurs qu'il y ait une unanimité sur une question comme celle-là ?

Nous avons à la CES dit ce que nous attendions des travaux de la Convention, nous avons suivi ses travaux. Nous nous sommes exprimés sur ses résultats soulignant : des avancées (l'intégration des droits sociaux fondamentaux) des insuffisances, des aspects toujours aussi contestables ou des oublis.

Ne soyons donc pas étonnés qu'ils puissent y avoir plusieurs opinions sur l'attitude à adopter notamment dans un pays comme la France, l'un des 8 pays où se prépare un référendum. Il y a parmi ceux qui sont critiques des progressistes, des syndicalistes qui ne sont pas tous des opposants au projet européen.

Le débat entre parti politique est effectivement intense, on trouve des partisans du oui et du non dans les partis de droite. On trouve des partisans du oui et du non dans les partis de gauche, on trouve des partisans du oui et du non à l'intérieur de la plupart des partis.

Les dernières enquêtes d'opinion, en France, montrent que les salariés veulent déjà mieux comprendre de quoi il s'agit.

La CGT a ainsi fait le choix, en priorité, de donner des éléments d'information aux syndiqués, leur permettant de définir ensemble ce que devra être la contribution de la CGT au débat public précédant le référendum.

La CGT est attachée à une démocratie interne qui s'appuie sur ses adhérents.

Il n'est pas certain d'ailleurs que la contribution qu'apportera la CGT dans le débat français consistera à porter un oui ou un non au projet de traité constitutionnel.

Nous aiderons syndicalement à ce que chacun se forge sa propre opinion de citoyen et je suis sûr que nous ne serons pas les seuls à avoir dans nos rangs des avis différents sur l'attitude à adopter à l'occasion une telle consultation.

#### **Vote sur la validation de la délibération du comité directeur de la CES de juillet, à propos du traité constitutionnel :**

Pour : plus de 40 voix (dont CFDT, UNSA)

Contre : 2 voix (FO seule)

Abstentions : 12 voix (dont CGT, CFTC)